

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2012

HARCÈLEMENT SEXUEL - (N° 86)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 70**

présenté par
Mme Crozon

ARTICLE 6

I. – À l’alinéa 12, substituer au mot :

« agissements »,

le mot :

« faits ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 14 et 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.